

Marine marchande du Canada—Loi

les frais d'utilisation des brise-glace. En suivant le raisonnement du gouvernement, il faudra obliger les habitants de la côte ouest à payer l'eau chaude qu'ils utilisent. Ce n'est pas une idée très originale ni très logique. C'est très généreux de la part du gouvernement de déclarer qu'il ne percevra pas de droits pour le brise-glace sur la côte ouest. C'est fantastique. Je me demande combien on a payé un expert-conseil pour concevoir cette idée.

Cette initiative aura un effet contraire à celui recherché. Je l'ai signalé lors d'une conférence sur la gestion des risques et la manutention des marchandises dangereuses, tenue hier à l'Université de Waterloo. Certaines personnes y ont parlé du paiement par l'usager. Pour ce qui est de la gestion des risques, pour être logique et pour pousser le principe à l'extrême, lorsqu'on appelle le poste de police pour empêcher le cambriolage d'une banque, la police devrait envoyer une facture à la banque pour se faire rembourser les heures de travail du policier, les voitures de patrouille, l'interruption de la circulation et tous les autres frais subis. De même, si une maison est en feu et que l'on appelle les pompiers, ces derniers devraient faire payer pour éteindre l'incendie. Les sapeurs pompiers pourraient également présenter une facture aux voisins de la maison en feu pour leur faire payer une partie des frais puisqu'en

éteignant l'incendie, ils l'ont empêché de s'étendre. Les propriétaires qui ont profité des services des pompiers devront donc payer une partie des frais.

Ces principes sont aussi logiques que le recouvrement des frais d'un service d'utilité publique. Nous ne nous opposons pas à la perception de droits modestes. Nous payons tous des impôts pour les réseaux d'égout et d'adduction d'eau. Nous payons également des droits modestes aux services publics. Cependant, les impôts que nous payons s'accumulent, même si nous payons tous des droits mensuels modestes. La voie maritime du Saint-Laurent, la garde côtière, les aides à la navigation et le dragage sont tous des services d'utilité publique dont tout le monde profite au Canada. C'est pourquoi l'ensemble du pays paie une partie du coût de ces services. Il est absurde de proposer de percevoir des droits pour les services de navigation, de brise-glace et ainsi de suite. Cela nuit à notre économie et à des douzaines de localités. J'espère que le gouvernement examinera la question, y réfléchira à deux fois et acceptera ces trois excellents amendements avant demain matin 11 heures.

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain, en conformité de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)